



RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA

**RÉUNION CONSTITUTIVE
DU RÉSEAU DES ORGANISMES DE BASSINS TRANSFRONTALIERS**

—◆—
**THONON-LES-BAINS (FRANCE)
25 / 26 NOVEMBRE 2002**

FINAL

RÉSOLUTIONS FINALES

"Pour des fleuves sans frontières"

123 délégués d'administrations gouvernementales, chargées de la gestion des ressources en eau, et d'organismes de bassin venus d'Algérie, Belgique (Régions Wallonne et Bruxelles-Capitale), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Canada, Congo, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Kenya, Lesotho, Mali, Mauritanie, Mexique, Namibie, Niger, Panama, Pays-Bas, République Sud Africaine, Roumanie, Sénégal, Serbie, Tchad et Venezuela et des Commissions internationales ou des Organismes de Bassins Transfrontaliers de L'Escaut, du Danube, du Léman, du Rhin, du Mékong, du Niger, de l'Orange, du Sénégal, du Lac Tchad, et de « l'International Joint Commission », se sont réunis à Thonon-les-Bains, les 25 et 26 Novembre 2002, sous l'égide du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et à l'invitation de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL), de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de l'« Académie de l'Eau », en présence des organisations de coopération bi et multilatérales et des grandes Organisations Non Gouvernementales concernées.

En référence aux recommandations notamment de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro en Juin 1992, des Conférences Internationales sur l'eau de Dublin en Janvier 1992, de Paris en Mars 1998 ou de Bonn en Décembre 2001, du Forum Mondial de l'Eau de La Haye en Mars 2000 et du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg en Août 2002, ils sont convenus des résolutions suivantes :

.../...



PRÉAMBULE

Beaucoup des organismes représentés sont déjà membres du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), présents aujourd'hui dans 52 Pays. Le RIOB a été créé en 1994, à Aix-les-Bains, pour permettre de mobiliser l'expérience concrète et pratique des décideurs et des professionnels directement chargés dans les administrations et les organisations concernées de la mise en œuvre effective d'une gestion intégrée des ressources en eau par bassin ou désirant l'expérimenter dans leurs Pays, Provinces ou Régions.

Le RIOB s'appuie désormais sur des Réseaux Régionaux en Afrique (RAOB), Amérique Latine (RELOB), Europe Centrale et Orientale (CEENBO) et Méditerranée (MED-INBO).

Mais, **il y a dans le monde 261 fleuves transfrontaliers**, dont les bassins, partagés entre au moins deux pays, correspondent environ au 2/3 de la superficie des continents et abritent les 2/5^{èmes} de la population mondiale.

15% des Pays dépendent à plus de 50% des ressources en eau d'autres pays d'amont.

Par exemple, l'Iraq, le Soudan, la Syrie, l'Egypte, le Paraguay, le Niger, le Congo, la Gambie, le Botswana ou la Mauritanie, le Luxembourg, la Roumanie, les Pays-Bas, la Bulgarie ou la Hongrie dépassent le seuil de 2/3 de leur ressources venant de l'extérieur.

On estime que 48% de la population mondiale vivra vers 2025 dans un bassin fortement dégradé.

Si, depuis plusieurs siècles, d'assez nombreux accords ont été signés entre pays riverains pour assurer **la liberté de navigation** sur les fleuves transfrontaliers, ainsi que, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, pour la construction de **barrages hydroélectriques**, **aujourd'hui encore il n'existe que trop peu d'accords, de conventions ou de traités concernant la lutte contre les pollutions, la gestion des aquifères et a fortiori la gestion intégrée des bassins partagés.**

Or, l'eau ne connaît pas les frontières !

Une gestion intégrée appropriée des fleuves, lacs ou aquifères partagés entre plusieurs pays riverains prend donc aujourd'hui une importance stratégique.

Pour ces grands fleuves et aquifères transfrontaliers, les mers intérieures ou les mers internationales, des accords de coopération doivent donc être confortés entre les pays riverains.

Cependant, plusieurs pays, en liaison avec les organisations et programmes internationaux ont, d'ores et déjà mis en place une réelle organisation de bassin et un grand nombre l'envisage.

Des accords internationaux établis à un niveau bi ou multilatéral ont été conclus pour plusieurs fleuves ou aquifères transfrontaliers.

Des organisations internationales, telles que les Nations Unies, les Banques de Développement ou la Commission Européenne, par exemple, ont, au cours des dernières années et plus récemment à l'occasion du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg, pris des initiatives pour encourager et faciliter la création de commissions internationales de bassins ou leur renforcement et, de ce fait, génèrent d'importantes coopérations scientifique, technique, économique ou institutionnelle au niveau de bassins entiers.

Si donc, au cours de ces toutes dernières années, des efforts importants ont déjà été consentis, **on constate toutefois le manque d'un réseau d'échange et de coopération au niveau des bassins hydrographiques et des aquifères transfrontaliers impliquant à la fois les gestionnaires, les décideurs et les principales organisations concernées par une utilisation durable des ressources en eau.**

C'est pour enrichir ces démarches que, la 5^{ème} Assemblée Générale du RIOB qui s'est tenue à Québec en Mai 2002 a proposé, en liaison avec l'ensemble des institutions concernées, **la création d'un Réseau spécialisé des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers.**

PRINCIPES GENERAUX

Assurer la qualité de la vie sur notre planète, et le développement socio-économique durable de nos sociétés, exige aujourd'hui, en effet, une gestion rationnelle et équilibrée des ressources en eau.

Les questions soulevées par cette problématique sont complexes.

Les réponses doivent permettre à la fois :

- ◆ de satisfaire de façon fiable et équitable les besoins présents et futurs des populations urbaines et rurales en eau potable de qualité, afin d'améliorer l'hygiène et la santé, et de prévenir les grandes épidémies,

- ◆ d'assurer la suffisance agro-alimentaire par une utilisation, un assainissement et une irrigation des terres agricoles, respectant une gestion durable des ressources en eau, des sols et des écosystèmes,

- ◆ de permettre un usage harmonieux de l'eau pour la production industrielle et énergétique, la pratique des loisirs et, dans certains secteurs, le développement du tourisme et du transport par voie d'eau.

- ◆ de prévenir et de combattre les pollutions de toutes origines et de toutes natures, afin de préserver la santé et les écosystèmes aquatiques,

- ◆ de protéger la faune et la flore et optimiser la production piscicole,

- ◆ de satisfaire les besoins des différents usages et assurer un aménagement approprié du territoire des bassins versants,
- ◆ de prévenir et de gérer de manière intégrée les risques d'érosion, d'inondation ou de sécheresse.

Tous ces problèmes ne peuvent plus être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres. La recherche de solution doit, au contraire, associer les Autorités Nationales, les Organisations de Bassin et les Pouvoirs Locaux avec les utilisateurs et la Société Civile, dans une approche intégrée et respectueuse du milieu naturel, organisée à l'échelle des unités hydrographiques.

Désormais, accords et stratégies, programmes, financements et contrôle doivent être conçus au niveau des bassins versants.

OBJECTIFS DU RESEAU

Le Réseau se fixe pour objectif d'aider à la création et au renforcement des organismes de bassin dans le monde et, notamment :

- de renforcer la coopération entre les pays riverains de fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers ;
- de concourir aux réflexions locales, nationales et internationales sur la gestion intégrée des ressources en eau et l'aménagement rationnel et durable des bassins versants et aquifères et de s'associer aux efforts de coopération internationale dans ces domaines ;
- de développer les échanges d'informations, d'expériences et d'expertises entre les Pays, Provinces ou Régions et organismes intéressés par la gestion intégrée d'un bassin ou d'un aquifère transfrontalier ;
- d'évaluer les actions engagées et d'en diffuser les résultats, notamment par des publications et programmes de formation appropriés ;
- d'élaborer et de promouvoir des programmes concourants à ses objectifs ;
- de faciliter l'élaboration d'outils de gestion institutionnelle et financière, de programmation, d'organisation des banques de données, et le développement de modèles de gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants et aquifères ;
- de favoriser l'échange des informations et des données indispensables à la connaissance des ressources, des usages et des pollutions et nécessaires à la prévision des risques naturels et accidents, à la définition de plans pluriannuels d'interventions conjointes et cohérentes et à l'évaluation des politiques communes mises en œuvre ;

- d'aider à la mise en place de systèmes de financement nécessaires à leur réalisation basés sur les principes « utilisateur-pollueur-payeur », et sur la notion de solidarité de bassin ;
- de promouvoir des programmes de formation des dirigeants, des cadres et des techniciens des organismes-membres, et d'une façon générale de tous les acteurs de la gestion de l'eau ;
- d'encourager la participation des populations concernées aux processus de planification et de gestion durable des ressources en eau.

LES PARTENAIRES DU RESEAU

Le Réseau est ouvert :

- aux Commissions Internationales et aux organismes ayant mandat de promouvoir et assurer la gestion intégrée de bassins versants et aquifères transfrontaliers,
- aux administrations gouvernementales chargées de la gestion intégrée des ressources en eau des pays concernés par des bassins et aquifères transfrontaliers et intéressées par la mise en place d'organisations de bassin,
- aux organisations de coopération bi ou multilatérale soutenant des actions de structuration institutionnelle au niveau des grands bassins versants et aquifères transfrontaliers.

Des Organisations Non Gouvernementales peuvent aussi s'associer aux activités du Réseau en qualité d' Observateurs .

MODALITÉS DE CRÉATION DU RÉSEAU

L'ensemble des organismes partenaires intéressés conviennent de se réunir à nouveau et au plus tard dans un délai de 18 mois.

La Roumanie et l'Organisation de Mise en Valeur du Sénégal ont proposé d'accueillir les prochaines réunions plénières et en fixeront les lieux et dates d'un commun accord lors la première réunion de Mars 2003 du Comité Provisoire de Liaison.

D'ici là ce Comité Provisoire de Liaison, composé de MM :

ANGUIZOLA-MORALES (Panama), BARIL (Québec), BENDOW (Danube), GARRIDO (Brésil), GRAY (IJC-Canada), LEFEBURE (Escaut), MORA-CASTILLO (Mexique), OTERDOOM (Rhin), OULD ALY (AB Niger), OULD MERZOUG (OMV Sénégal), PAPP (Hongrie), PECH (Mékong), PETKOVIC (Serbie), RAPIN (Lac Léman), ROA-DELGADO (Venezuela), ROUSSEL (AERMC-France), SANTAFE-MARTINEZ (Espagne), STADIU (Roumanie), TAL (Israël), TAM (Lac Tchad), TAU (Orange River), WAUTHIER (Wallonie)

prendra, sous la présidence transitoire du représentant de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL) et la vice-présidence du R. H. E. GRAY, de M. OULD MERZOUG et STADIU tous les contacts nécessaires pour définir les modalités de constitution et de fonctionnement du Réseau et examiner l'ensemble des nouvelles candidatures d'adhésion de partenaires non représentés à l'Assemblée de Thonon-les-Bains qui se manifesteront.

L'animation et le Secrétariat du Comité Provisoire de Liaison seront assurés par le Secrétariat Technique Permanent du RIOB.

En vue de financer l'activité du Réseau, l'appui des Gouvernements et organismes concernés et des bailleurs de fonds bi ou multilatéraux sera recherché.

Les délégués ont marqué leur intérêt pour les programmes de coopération internationale en cours de réalisation ou d'élaboration concernant la gestion de bassins transfrontaliers et ont affirmé leur volonté d'en être autant que possible des acteurs et des partenaires, en particulier, le Programme Associé RIOB/GWP pour « La création et le renforcement des organismes de bassin dans le monde », l'Initiative Européenne pour la Gestion de l'Eau, notamment en Afrique et dans les nouveaux Etats Indépendants, ainsi que dans les autres parties du monde où elle pourrait être étendue, les projets du GEF ou des Agences des Nations Unies « IW-LEARN », « HELP », « PCCP », « HYCOS », etc., ainsi que des projets initiés par l'Académie de l'Eau et des ONG comme « Green Cross International », « Rivers Initiative » ou le WWF par exemple.

Les participants à la réunion de Thonon-les-Bains ont souhaité que leurs résolutions soient présentées au prochain Forum Mondial de l'Eau de Kyoto en Mars 2003.

Ils ont remercié l'Académie de l'Eau, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman et le Réseau International des Organismes de Bassin pour avoir pris l'initiative de cette première Assemblée Constitutive et ainsi que les Autorités françaises pour leur accueil à Thonon-les-Bains.

RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)
Tél. (33) 1 44 90 88 60 - Fax (33) 1 40 08 01 45 - E.mail : riob2@wanadoo.fr

www.riob.org